

RSA sous condition :

**Départements de France crée un comité de suivi
des Départements expérimentateurs**

Le ministère du travail a dévoilé aujourd'hui la liste des 19 Départements qui expérimenteront le projet de préfiguration de « France Travail ». Les Départements candidats s'étaient déjà réunis la semaine dernière pour s'accorder sur les conditions pour conduire cette expérimentation de manière optimale. Départements de France va créer un comité de suivi, dont l'objectif sera de mesurer la faisabilité de cette réforme et de mutualiser les retours des Départements expérimentateurs, pour en permettre une éventuelle généralisation. L'ambition partagée avec le gouvernement est de favoriser le retour au travail des bénéficiaires du RSA.

Départements de France a pris connaissance de la liste des Départements qui ont été choisis par le Gouvernement pour expérimenter l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre de France Travail, et en prend acte : l'Aisne, l'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, la Côte-d'Or, la Creuse, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, le Loiret, la Mayenne, la Métropole de Lyon, le Nord, les Pyrénées-Atlantiques, la Réunion, la Seine-Saint-Denis, la Somme, les Vosges, l'Yonne, les Yvelines.

DF propose que les territoires non retenus qui le souhaitent, puissent être associés à la démarche et à la mise en œuvre d'actions spécifiques.

Les Départements jouent un rôle central en matière d'insertion, notamment en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi. Ils possèdent une connaissance fine de ces publics et assurent un service public territorialisé, au plus près des habitants.

DF a insisté ainsi sur le fait que la gouvernance du dispositif devra être l'objet d'une coprésidence préfet / Président de Département. Un courrier en ce sens avait été envoyé à Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion (Voir annexe). Le Gouvernement s'y est engagé et DF salue le dialogue constant avec Olivier Dussopt.

Départements de France souhaite que l'impact financier de cette expérimentation face l'objet d'une loi.

La perspective de France Travail en tant que modèle de gouvernance partagée offre de nouvelles perspectives. Les Départements de France souhaitent ainsi participer pleinement à cette réforme :

- Financeurs et acteurs, ils souhaitent être intégrés dans un dispositif co-construit et co-pilotés avec l'Etat ;
- La relation aux employeurs devra tenir compte des réalités locales de chaque bassin d'emploi et pérenniser l'expérience acquise par les territoires dans la structuration et l'organisation de cette mission ;

- Les Départements devront pouvoir rester responsables de leur politique de suivi des droits et devoirs, pouvant conduire à la réorientation des allocataires, ou à une sanction. Là encore nous souhaitons travailler avec le Gouvernement pour que les sanctions soient proportionnées et effectives pour ceux qui ne respectent pas leurs engagements de retour vers l'emploi.
- Devront être travaillées très rapidement les modalités d'interfaçage de leurs outils informatiques avec ceux des autres opérateurs : Pôle Emploi, Missions locales, etc. ;
- Un accompagnement financier du projet, notamment pour renforcer l'accompagnement humain de chaque personne.

Départements de France va installer un comité du suivi rassemblant les Départements expérimentateurs et les Départements volontaires, non choisis par le ministère. Ce comité aura pour mission de mesurer la soutenabilité et la faisabilité de cette réforme, pour en permettre la mise en œuvre effective dans de bonnes conditions, sur la durée, et dans le respect des prérequis souhaités par les Départements.